



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Pierre-les-Becquets

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Aux contribuables de la susdite municipalité

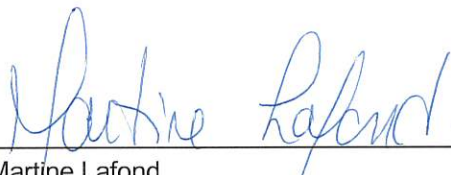
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité;

QUE : le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Becquets à sa séance extraordinaire du 13 janvier 2026 a adopté le **Règlement n° 2026-02 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE COÛT DU PERMIS REQUIS POUR GARDER UN ANIMAL**

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

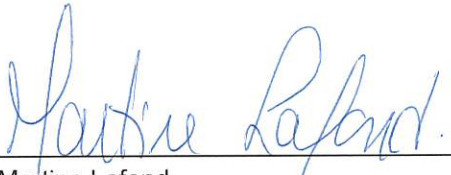
DONNÉ à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 21 janvier 2026.


Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le vingt et unième jour du mois de janvier deux-mille-vingt-six, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal et site Internet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21 janvier 2026.


Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière